



















## NÉGOCIATIONS

## **SALARIALES**

Vous avez été floués lors des négociations nationales avec le versement en octobre d'une prime de 1 000 € proratisée selon votre temps de présence et la promesse d'une augmentation générale de 2.8 % en janvier. Localement, les négociations salariales sont ouvertes depuis le 25/11. Sud sait à quel point vos attentes sont fortes et soutient les revendications justes et réalistes que voici.

+ 4,2 %

L'inflation sera proche de 7 % à fin décembre. L'employeur devra compléter le taux de 2,8 % arrêté par BPCE et signé par l'UNSA et le SNE CGC.

Pour *Sud*, c'est +4,2 % avec un plancher de 250 € car les prix des denrées alimentaires, de l'essence, de l'énergie sont pour tous et particulièrement pour les plus bas salaires, un poids considérable. Et parce que quoiqu'il arrive les prix ne baisseront pas en 2023. D'ores et déjà experts et ministre de l'Économie s'accordent pour dire que l'inflation sera encore forte dans les mois à venir.

## +3000 € de PPV

La CEIDF doit compléter la prime versée en octobre.1 000 € c'est loin de solder le manque à gagner dû à l'inflation qui a couru en 2022.C'est l'équivalent de 2 % de la masse salariale.

**Sud** porte à **3000** € sa revendication.

## **Autres mesures salariales**

- Mise au plafond du ticket resto avec prise en charge de l'employeur pour 60 % du montant.
- 4 % d'augmentation dès la 5ème année d'ancienneté, puis tous les 3 ans afin de valoriser l'expérience.
- Prise en compte de la réussite aux examens par l'octroi d'une prime de 1 500 € dès lors que la CEIDF prélève le CPF du salarié pour cofinancer le diplôme.
- Revalorisation des frais kilométriques à 0,60€/Km.
- Augmenter la prise en charge du Pass Navigo de 50 % à 75 %.
- Revenir sur le mode de calcul des frais de déplacement des métiers nomades (du lieu d'affectation contractuel au lieu de déplacement réel).
- Intégrer la part variable, mode aléatoire de rémunération, au salaire fixe.

